

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS  
DE LA CHARENTE**

**Rue des Chasseurs -ZE-  
16400 PUYMOYEN**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX  
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 30.06.2024



3-5 Avenue Bernard Moitessier  
CS 80009  
17180 PERIGNY  
Tél : 05.46.42.42.85  
Fax : 05.46.43.45.24

# FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA CHARENTE

Siège social : Rue des Chasseurs – ZE – 16400 Puymoyen

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

### SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2024

À l'Assemblée générale de l'Association Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

#### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée générale.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Soyaux, le 3 avril 2025

**Pour la société SAS EXCO VALLIANCE AUDIT**

**M. Louis-Guillaume Blanc,  
Commissaire aux comptes**



# Bilan Actif

		30/06/2024			30/06/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)	141 970	138 065	3 905	6 649
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains	331 096	274 478	56 617	59 831
	Constructions	1 195 677	1 018 713	176 964	205 909
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	328 663	271 714	56 949	66 168
	Autres immobilisations corporelles	489 822	471 701	18 121	36 256
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	15 790		15 790	15 361	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	303 600		303 600		
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 700		1 700	1 700	
	<b>TOTAL ( I )</b>	<b>2 808 318</b>	<b>2 174 671</b>	<b>633 647</b>	<b>391 875</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	100		100	
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	655 309		655 309	928 809
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	150 191		150 191	164 376	
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	831 700		831 700	320 000	
<b>DISPONIBILITES</b>	518 355		518 355	823 320	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	112 010		112 010	132 747
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>2 267 664</b>		<b>2 267 664</b>	<b>2 369 252</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
Primes de remboursement des obligations ( IV )					
Ecart de conversion actif ( V )					
	<b>TOTAL ACTIF (I à V)</b>	<b>5 075 982</b>	<b>2 174 671</b>	<b>2 901 311</b>	<b>2 761 127</b>
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an			1 700	1 700
	(3) dont à plus d'un an				

# Bilan Passif

		30/06/2024	30/06/2023
FONDS PROPRES	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	456 393	456 393
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	97 820	158 601
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres	273 408	558 313	
Report à nouveau			
	<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	115 339	(345 686)
	<b>Total des fonds propres (situation nette)</b>	942 961	827 621
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>		
	<b>Total des fonds propres</b>	942 961	827 621
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	<b>Total des fonds reportés et dédiés</b>		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	351 595	331 349
	<b>Total des provisions</b>	351 595	331 349
DETTES (1)	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	227 908	120 255
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 146	145 388
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	222 210	204 934
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	157 803	127 865	
Produits constatés d'avance	941 688	1 003 715	
	<b>Total des dettes</b>	1 606 755	1 602 157
	Ecart de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	2 901 311	2 761 127
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	115 339,29	(345 685,55)
	(1) Dont à moins d'un an	1 557 068	1 602 157
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	111	

# Compte de Résultat <sup>1/2</sup>

		30/06/2024	30/06/2023
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	1 281 762	1 032 359
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	55 577	59 670
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	670 671	598 828
	dont parrainages		488
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	453 327	418 622
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	153 358	178 559
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	50 353	53 203	
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>2 665 047</b>	<b>2 341 239</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	16 465	30 486
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements	274 034	470 488
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	631 826	651 832
	Aides financières	176 348	156 852
	Impôts, taxes et versements assimilés	68 485	59 507
	Salaires et traitements	726 779	690 646
	Charges sociales	384 730	349 549
	Dotation aux amortissements et dépréciations	72 753	90 614
	Dotation aux provisions	173 604	153 358
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	48 167	51 919
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>2 573 191</b>	<b>2 705 250</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>91 856</b>	<b>(364 010)</b>

# Compte de Résultat <sup>2/2</sup>

		30/06/2024	30/06/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		91 856	(364 010)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	36 327	13 010
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		36 327	13 010
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	731	1 377
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		731	1 377
RESULTAT FINANCIER		35 596	11 634
RESULTAT COURANT avant impôts		127 453	(352 377)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		9 816
	Sur opérations en capital	550	4 755
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		550	14 571
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	7 133	5 116
	Sur opérations en capital		761
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		7 133	5 877
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(6 583)	8 694
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		5 530	2 003
TOTAL DES PRODUITS		2 701 924	2 368 821
TOTAL DES CHARGES		2 586 585	2 714 506
EXCEDENT ou DEFICIT		115 339	(345 686)
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		32 819	30 102
TOTAL		32 819	30 102
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		32 819	30 102
TOTAL		32 819	30 102

# Etats financiers au 30/06/2024

## Annexes

# Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 901 311** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 701 924** euros et un total **charges** de **2 586 585** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **115 339** euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2023** et finit le **30/06/2024**.  
Il a une durée de **12** mois.

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente a pour objet de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection et la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes comptables de base :

- image fidèle.
- sincérité.
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'association applique le règlement ANC N°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, et le règlement ANC N°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnels morales de droit privée à but non lucratif.

## Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

## Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- § Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- § Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

Les durées d'amortissements retenues pour l'association sont les suivantes :

- Logiciels : 1 à 4 ans
- Constructions : 8 à 26 ans
- Agencements et aménagements des constructions : 8 à 20 ans
- Matériel et outillage : 3 à 20 ans
- Matériel de transport : 3 à 25 ans
- Mobilier de bureau : 8 à 10 ans

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

## Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

# Règles et Méthodes Comptables

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

# Règles et Méthodes Comptables

## Informations complémentaires

### **Provision des dossiers d'indemnisation des dégâts :**

Les dossiers d'indemnisation des dégâts ouverts avant le 30 Juin 2024 mais non encore réglés à cette date font l'objet d'une charge à payer pour les dettes certaines, soit 39 950,12 Euros au 30/06/2024.

Concernant les autres dossiers en instance de paiement, la provision pour indemnisation s'élève à 158 630,98 Euros à la date de clôture de l'exercice.

### **Litiges en cours :**

Monsieur Joubert-Rippe a ouvert 5 procédures judiciaires à l'encontre de la fédération :

- La première (N° de dossier : 20200581) est actuellement devant la Cour de Cassation (pouvoi en Cassation du plaignant après avoir perdu en appel le 30 Novembre 2023). Un remboursement est attendu par la Fédération au titre des 161 243,10 Euros versés en première instance en 2021. Les mesures d'exécution engagées jusqu'à présent sont vaines. Par conséquent aucun produit à recevoir n'a été comptabilisé au 30/06/2024.
- La deuxième (N° de dossier : 2020761) est actuellement devant la Cour de Cassation (pouvoi en Cassation du plaignant après avoir perdu en appel). Il réclame la somme de 640 023,12 Euros.
- La troisième (N° de dossier : 20220234) est actuellement devant la Cour d'Appel de Bordeaux (appel interjeté le 9 Novembre 2022 par le plaignant, après avoir perdu en première instance le 20 Octobre 2022, et pour laquelle il réclame la somme de 524 031,92 Euros).
- La quatrième (N° de dossier : 20220952) est actuellement devant le Tribunal Judiciaire d'Angoulême. Le plaignant réclame la somme de 846 129,07 Euros.
- La cinquième (N° de dossier : 20240207) est actuellement devant le Tribunal Judiciaire d'Angoulême. Le plaignant réclame la somme de 310 763,45 Euros.

Aucune provision n'a été constatée à ce jour pour ces procédures en cours.

### **Opérations et engagements envers les dirigeants :**

Aucune avance, aucun crédit, ni aucun engagement n'a été consenti aux organes d'administration ou de direction.

### **Rémunération des membres des organes d'administration ou de bureau :**

Aucune rémunération n'a été versée aux membres des organes d'administration ou de bureau.

### **Subvention "Accompagnement dégâts gros gibiers" :**

Suite à l'accord signé le 1er mars 2023 entre les ministères de l'écologie, de l'agriculture et de la Fédération Nationale des Chasseurs, une aide financière pluriannuelle a été attribuée le 5 Octobre 2023 aux fédérations départementales des chasseurs en appui à la transition du système d'indemnisation des dégâts.

Cette aide financière sera versée sur 3 ans de 2023 à 2025.

L'aide perçue au titre de l'année 2023 s'élève à 201 559,39 Euros et a été comptabilisée en subvention d'exploitation sur l'exercice clos au 30/06/2024.

L'aide à percevoir au titre de l'année 2024 a été communiqué à titre estimatif (soit 161 247,51 Euros). Ce montant sera précisé par la FNC et l'Etat et donnera lieu à la signature d'un avenant au cours du deuxième semestre de 2024.

D'autre part, le montant de l'aide à percevoir pour 2024 est conditionné à la réalisation d'objectifs définis dans la convention.

# Règles et Méthodes Comptables

## Engagements de retraite

Lors de leur départ en retraite, le personnel perçoit des indemnités de fin de carrière selon les règles définies dans les conventions collectives.

La dette actuarielle au 30/06/2024 des droits acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 192 836 Euros.

Cette dette fait l'objet d'une provision inscrite au bilan de l'exercice.

L'engagement est calculé en tenant compte des paramètres suivants :

Taux d'actualisation : 3,6%

Taux moyen d'évolution des rémunérations : 2%

Taux de rotation du personnel : 2%

Taux de charges sociales et fiscales : 58% pour l'ensemble du personnel

La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TV88/90.

# Annexe libre

## ETAT DES PROJETS ASSOCIATIF

L'Assemblée générale du 19 Avril 2024 a voté :

- **La poursuite du projet associatif "Petit Gibier n°3"**, pour un montant de 72 042,72 Euros, utilisable à partir du 1er Juillet 2023.  
Utilisation en 2023/2024 : subvention PAPG pour un montant de 30 716,11 Euros.  
Solde au 30/06/2024 : 41 326,61 Euros.
  
- **La suspension du projet associatif "Permis à 0 Euro"**. Il restait antérieurement pour un montant de 13 957,25 Euros, utilisable à partir du 1er Juillet 2023.  
Utilisation en 2023/2024 : subvention permis à 0 : 13 957,25 Euros.  
Solde au 30/06/2024 : 0 Euro.

# Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 30/06/202	
		Augmentations	Diminutions			
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres	141 970				141 970
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>141 970</b>				<b>141 970</b>
<b>CORPORELLES</b>	Terrains	331 096				331 096
	Constructions sur sol propre	868 872				868 872
	sur sol d'autrui					
	instal. agencé aménagement	326 805				326 805
	Instal technique, matériel outillage industriels	318 167		10 497		328 663
	Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport	182 199				182 199
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	307 623				307 623
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>2 334 761</b>		<b>10 497</b>		<b>2 345 258</b>	
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>						
<b>FINANCIERES</b>	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations	15 361		429		15 790
	Autres titres immobilisés			303 600		303 600
	Prêts et autres immobilisations financières	1 700				1 700
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>17 061</b>		<b>304 029</b>		<b>321 090</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 493 793</b>		<b>314 525</b>		<b>2 808 318</b>	

# Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	135 321	2 744		138 065
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>135 321</b>	<b>2 744</b>		<b>138 065</b>
CORPORELLES	Terrains	271 265	3 213		274 478
	Constructions sur sol propre	845 888	11 626		857 514
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	143 880	17 319		161 199
	Instal technique, matériel outillage industriels	251 998	19 716		271 714
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	170 221	11 978		182 199
	Matériel de bureau, mobilier	283 345	6 157		289 502
Emballages récupérables et divers					
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 966 597</b>	<b>70 009</b>		<b>2 036 606</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>2 101 918</b>	<b>72 753</b>		<b>2 174 671</b>

# Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2024
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	177 991	14 973		192 964
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer	153 358	158 631	153 358	158 631
Autres					
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>331 349</b>	<b>173 604</b>	<b>153 358</b>	<b>351 595</b>
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	{ incorporelles				
	{ corporelles				
	{ legs ou donations				
	{ des titres mis en équivalence				
	{ titres de participation				
{ autres immo. financières					
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients, usagers					
Sur créances reçues par legs ou donations					
Autres					
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>331 349</b>	<b>173 604</b>	<b>153 358</b>	<b>351 595</b>
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation		173 604	153 358	
	{ - financières				
	{ - exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

# Créances et Dettes

		30/06/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	1 700	1 700	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	655 309	655 309	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	2 760	2 760	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	595	595	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	146 835	146 835		
Charges constatées d'avance	112 010	112 010		
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>919 209</b>	<b>919 209</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/06/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	111	111		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	227 797	178 109	49 687	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	57 146	57 146		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	104 655	104 655		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	105 223	105 223		
	Impôts sur les bénéfices	5 530	5 530		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	6 803	6 803		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	157 803	157 803		
	Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	941 688	941 688			
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>1 606 755</b>	<b>1 557 068</b>	<b>49 687</b>	
Emprunts souscrits en cours d'exercice		150 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		42 458			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

# Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 30/06/2023	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 30/06/2024
Fonds propres sans droit de reprise	456 393				456 393
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	158 601	(60 781)			97 820
Autres réserves	558 313	(284 905)			273 408
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	(345 686)	345 686	115 339		115 339
<b>Situation nette</b>	<b>827 621</b>		<b>115 339</b>		<b>942 961</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>827 621</b>		<b>115 339</b>		<b>942 961</b>

# Concours publics et subventions

30/06/2024

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation		203 559	20 394		229 373	453 327
Subventions d'investissement						
<b>TOTAL</b>		203 559	20 394		229 373	453 327

--

# Charges constatées d'avance

	Période	Montants	30/06/2024
<b>Charges constatées d'avance - EXPLOITATION</b>			112 010
Stock produits chasse (miradors, cages, carnets, etc)	01/07/2024 30/06/2025	77 498	
Frais d'envoi permis saison 2024/2025	01/07/2024 30/06/2025	5 407	
Location copieur Grenke	01/07/2024 30/09/2024	1 440	
Location machine à affranchir	01/07/2024 30/11/2024	5 931	
Fermage	01/07/2024 30/06/2024	3 900	
Maintenance Geomatika	01/07/2024 31/12/2024	2 760	
Assurances	01/07/2024 31/12/2024	7 028	
Frais de port saison 2024/2025	01/07/2024 30/06/2025	5 595	
Frais d'envoi Laposte saison 2024/2025	01/07/2024 30/06/2025	2 451	
<b>Charges constatées d'avance - FINANCIERES</b>			
<b>Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>TOTAL</b>			112 010

# Produits constatés d'avance

	Période	Montants	30/06/2024
<b>Produits constatés d'avance - EXPLOITATION</b>			941 688
Produits saison chasse 2024/2025	01/07/2024 30/06/2025	941 688	
<b>Produits constatés d'avance - FINANCIERS</b>			
<b>Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>941 688</b>

# Charges à payer

30/06/2024

Total des Charges à payer		228 723
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		26 833
FOURN.ACH.BIENS OU PR.SCE	26 833	
Dettes fiscales et sociales		153 408
DETTES PROV. CONGES PAYES	69 728	
DETTES PROV. PRIME FIN AN	27 976	
ORG. SOC. CONGES PAYES	41 995	
ORG. SOC. PRIME FIN ANNEE	13 708	
Autres dettes		48 482
CHARGES A PAYER	48 482	

# Produits à recevoir

30/06/2024

Total des Produits à recevoir		81 097
Autres créances		81 097
PRODUITS A RECEVOIR	60 094	
PRODUITS FINANCIERS A REC	21 004	

# Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	30/06/2024	30/06/2023
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat Temps de présence des bénévoles (réunion, gestion de la fédération, animation des formations)	32 819	30 102
	32 819	30 102
<b>Total</b>	<b>32 819</b>	<b>30 102</b>

Répartition par nature de charges	30/06/2024	30/06/2023
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole Temps de présence des bénévoles (réunion, gestion de la fédération, animation des formations)	32 819	30 102
	32 819	30 102
<b>Total</b>	<b>32 819</b>	<b>30 102</b>